

Arrêté de la ministre des finances du 28 mars 2017, portant visa du règlement du conseil du marché financier relatif à la lutte contre les manquements sur le marché.

La ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2009-64 du 12 août 2009, portant promulgation du code de prestation des services financiers aux non résidents et notamment ses articles 19, 28, 29, 31, 40, 53 et 88,

Vu la loi n° 2000-35 du 21 mars 2000, relative à la dématérialisation des titres,

Sur proposition du collège du conseil du marché financier.

Arrête :

Article premier - Est approuvé le règlement du conseil du marché financier relatif à la lutte contre les manquements sur le marché annexé au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 mars 2017.

La ministre des finances

Lamia Boujnah Zribi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed